



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2018

PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARGENTEUIL MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le mercredi 7 mars 2018 à 19 h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

Monsieur le conseiller Francis Léger, monsieur le conseiller Howard Sauvé, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

Madame la conseillère Danielle Parent, madame la conseillère Julie Léveillé.

Madame Marie Poupier, directrice générale adjointe, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié.

SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 7 MARS 2018 À 19 H

OUVERTURE DE LA SESSION

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

1. **Lecture et adoption de l'ordre jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2018
3. **Approbation des comptes**
4. **États financiers**
 - 4.1 États financiers se terminant le 31 janvier 2018
5. **Correspondance**
6. **Compte rendu des comités**
7. **Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement
 - 7.2 Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie

2018-03-059



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2018

8. Affaires diverses

- 8.1 Demande de dérogation mineure : DM-2018-102 - lot 6 202 270 du cadastre du Québec
- 8.2 Dossier PIIA 2018-003 : construction d'une habitation unifamiliale isolée - lot 6 202 270 du cadastre du Québec situé sur le chemin de Mille-Isles
- 8.3 Demande de dérogation mineure : DM-2018-103 - lot 25, chemin des Versants
- 8.4 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : monsieur Ronald Lescabeau et madame Denise St-Pierre
- 8.5 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : monsieur Léonard Allard
- 8.6 Signature du contrat et paiement des frais pour le programme : Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides 2018
- 8.7 Demande de subvention dans le cadre du programme : Aide aux composteurs domestiques et communautaires (ACDC)
- 8.8 Engagement de crédits dans le cadre du projet relatif à la réfection de l'hôtel de ville et de la salle communautaire
- 8.9 Approbation des ordres de changement 22 à 25 et 27 à 29 dans le cadre de la réfection et de la mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire
- 8.10 Approbation de l'ordre de changement 26 dans le cadre de la réfection et de la mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire
- 8.11 Autorisation de paiement numéro 5 à l'entrepreneur général Deroc Construction Inc. pour les travaux effectués dans le cadre du projet de réfection et de mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire
- 8.12 Autorisation de paiement pour une demande de permis SEG
- 8.13 Autorisation de paiement à Michel Richer Inc.
- 8.14 Autorisation de signature du contrat d'entretien avec Bionest
- 8.15 Achat d'équipement pour le Service de sécurité incendie
- 8.16 Rapport 2017 - Service de sécurité incendie
- 8.17 Demande d'utilisation du fonds réservé à la municipalité dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT)
- 8.18 Mandat pour la préparation d'un appel d'offres pour le balayage et le nettoyage de la chaussée des chemins municipaux
- 8.19 Mandat d'appel d'offres sur invitation pour des travaux de dynamitage
- 8.20 Travaux d'études géotechniques sur le chemin Shrewsbury
- 8.21 Contribution à la Fondation de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord
- 8.22 Appui à la Maison de la famille, au cœur des générations d'Argenteuil dans le cadre de sa demande auprès du gouvernement du Québec pour assurer un soutien financier récurrent
- 8.23 Demande au gouvernement du Québec de mettre sur pied un programme d'aide financière destiné aux municipalités et aux associations de lac, pour la mise aux normes et la réfection des barrages anthropiques
- 8.24 Affectation temporaire de monsieur Martin Lescarbeau à titre de chef d'équipe à la voirie



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2018

9. Période de questions
10. Levée de la séance

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2018-03-060

2.1 *Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2018*

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2018 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2018.

ADOPTÉE.

2018-03-061

3. Approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de février 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de février 2018 totalisant **218 114.74 \$**, et d'en autoriser les paiements.

De plus, le conseil reconnaît avoir pris connaissance des dépenses incompressibles du mois de février 2018 et en approuve les paiements.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 *États financiers se terminant le 31 janvier 2018*

La directrice générale adjointe dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 31 janvier 2018.

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois de février a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Compte rendu des comités

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2018

Communication :

Le second Info Mille-Isles Express est en cours de réalisation et il devrait être distribué début avril.

Un petit problème technique empêchait les gens de s'inscrire à la liste de diffusion des messages d'intérêts. Celui-ci est résolu. Nous vous invitons à vous inscrire en grand nombre sur le site Internet pour recevoir ces messages en cliquant sur l'onglet « Infolettre ». D'ailleurs la nouvelle interface utilisée depuis la fin de l'année 2017 a fait l'objet de plusieurs commentaires, tous positifs. Le changement de visuel et son aspect plus accueillant ont été soulignés à plusieurs reprises.

Voirie et infrastructure :

Plusieurs mandats d'appel d'offres seront présentés ce soir afin de planifier adéquatement l'organisation des travaux. Entre autres, un mandat pour faire un appel d'offres global pour l'ensemble des travaux de dynamitage sur le territoire de la municipalité pour l'année 2018 est prévu. De nombreux chemins sont concernés. Également, la demande pour modifier la programmation des travaux sur le chemin Tamaracouta dans le cadre du PIIRRL sera déposée au ministère d'ici les 2 prochaines semaines.

Dans le dossier de la réfection et mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire, la livraison provisoire des travaux a été effectuée le 2 mars dernier et le déménagement des bureaux est prévu le 24 mars prochain.

Sécurité publique :

Ce soir, nous procéderons à l'acceptation du rapport annuel du directeur du Service de sécurité incendie qui sera ensuite acheminé à la MRC. Nous avons également reçu le rapport de la firme Michel Richer inc. relativement à l'étude sur le regroupement des services de sécurité incendie des municipalités de Mille-Isles et des cantons de Gore et Wentworth. Ce rapport a été présenté aux maires et aux directrices générales et secrétaires-trésorières des 3 municipalités le 20 février. Il a été déposé au MAMOT le 27 février.

La rencontre mensuelle du comité de sécurité publique a eu lieu le 13 février.

Loisirs et vie communautaire :

Le 27 février a eu lieu la première rencontre de l'année du comité familles et aînés. La rencontre a permis d'échanger sur de nombreux sujets tels la réfection de la passerelle en bois et la possibilité de regrouper les 2 parcs. Cette dernière demande sera étudiée par la municipalité cette année.

Urbanisme :

La municipalité étudie activement la possibilité de mettre en place un comité visant à valoriser le patrimoine bâti et historique à Mille-Isles.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2018

Environnement :

Nous sommes à évaluer les lieux potentiels pour l'implantation de bacs de compostage communautaire pour recueillir toutes les matières compostables incluant les matières autres que végétales.

Maire :

Le maire fait un survol des sujets d'intérêts y compris des intérêts régionaux et des discussions qui ont eu lieu lors des dernières rencontres tenues à la MRC d'Argenteuil.

La conformité des règlements d'urbanisme, zonage, permis, PIIA, PAE, etc. au schéma d'aménagement et de développement révisé (dans le cadre de l'Orientation 10) a été donnée. L'entrée en vigueur des règlements va suivre la diffusion des avis publics.

L'inauguration officielle de l'hôtel de ville et de la salle communautaire avec le député d'Argenteuil aura lieu mercredi le 4 avril à 15h. Il est nécessaire de procéder rapidement à cette inauguration puisque nous serions limités pour utiliser la salle ou la louer à des citoyens avant cette inauguration, selon le protocole d'entente signé avec le gouvernement. L'inauguration avec tous les citoyens se fera plus tard. La date sera communiquée à tous.

MRC :

- L'OBNL vient d'être créé pour l'Internet haute vitesse. Il y aura adoption du règlement d'emprunt pour démarrer le projet.
- Carrière de graphite et mine à Grenville-sur-la-Rouge : poursuite éventuelle de 96 millions de dollars et demande de jugement déclaratoire
- Barrage anthropique
- Maison de la famille d'Argenteuil : soutien
- Maison du citoyen : assurer de maintenir les services publics fédéral et provincial et les OBNL à Lachute

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

La directrice générale adjointe dépose au conseil le rapport préparé par la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois de janvier 2018.

7.2 *Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie*

La directrice générale adjointe dépose au conseil le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de janvier 2018.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2018

8. Affaires diverses

2018-03-062

8.1 Demande de dérogation mineure DM-2018-102 – lot 6 202 270 du cadastre du Québec

Considérant que la demande vise à permettre un garage attenant avec un toit plat, différent du type de toit du bâtiment principal, sur le lot 6 202 270 du cadastre du Québec et situé en bordure du chemin de Mille-Isles ;

Considérant que la réglementation requiert que la pente de toit du bâtiment accessoire attenant soit du même type que celui du bâtiment principal ;

Considérant que les propriétaires aménagent une terrasse sur le toit du bâtiment accessoire attenant plutôt qu'en cour arrière ;

Considérant que ce type d'aménagement permet de limiter le déboisement sur la propriété ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 par le conseil municipal et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 20 février 2018 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2018-102 sur le lot 6 202 270 du cadastre du Québec, afin de permettre un garage attenant avec un toit plat, situé en bordure du chemin de Mille-Isles.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2018-03-063

8.2 Dossier PIIA 2018-003 : construction d'une habitation unifamiliale isolée – lot 6 202 270 du cadastre du Québec située sur le chemin de Mille-Isles

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 6 202 270 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de Mille-Isles ;

Considérant que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER le projet de la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 6 202 270 du cadastre du Québec située sur le chemin de Mille-Isles, conformément au dossier PIIA 2018-003.

ADOPTÉE.

2018-03-064

8.3 ***Demande de dérogation mineure : DM-2018-103 – 25, chemin des Versants***

Considérant que la demande vise à permettre un garage attenant ayant une pente de toit différente que celle du bâtiment principal sur la propriété située au 25, chemin des Versants ;

Considérant que la réglementation requiert que la pente de toit du bâtiment accessoire attenant soit du même type que celui du bâtiment principal ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 par le conseil municipal et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 20 février 2018 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2018-103 sur la propriété située au 25, chemin des Versants, afin de permettre un garage attenant ayant une pente de toit différente que celle du bâtiment principal, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2018-03-065

8.4 ***Madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, pour des motifs de conflit d'intérêts, quitte la salle et s'abstient de participer à la discussion du point 8.4 et de voter.***

Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : monsieur Ronald Lescabeau et madame Denise St-Pierre

Considérant que les demandeurs, monsieur Ronald Lescabeau et madame Denise St-Pierre, ont déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 6 150 839, 6 150 840, 6 197 986 et 6 197 987 du cadastre du Québec. Cette opération



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2018

cadastrale est montrée au plan préparé par monsieur Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro PB0555, minute 2328, en date du 30 août 2017 ;

Considérant que ce projet d'opération cadastrale vise la création de 4 lots distincts ;

Considérant que selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement RU.03.2011 de la municipalité de Mille-Isles, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en vertu de ce Règlement ;

Considérant que la présente opération est possible étant donné que la demande complète avait été déposée avant l'adoption de l'avis de motion du Règlement de zonage RU.02.2011.10 et du Règlement de lotissement RU.03.2011.01 ;

Considérant que la contribution exigée en vertu du Règlement précité est fixée à 10 % de la superficie de terrain situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale ;

Considérant que dans le calcul de la contribution exigée, il faut soustraire toute contribution déjà effectuée lors d'une opération cadastrale ;

Considérant que dans le cas présent, un montant de 4 151 \$ avait déjà été payé pour une opération cadastrale effectuée en 2016 ;

Considérant que selon le Règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à 2 039 \$ ou à une superficie de 938 mètres carrés.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels de monsieur Ronald Lescabeau et madame Denise St-Pierre et que la contribution totale de l'opération cadastrale soit de 2 039 \$;

DE VERSER cette contribution monétaire au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels ;

D'ABROGER la résolution 2017-11-241.

ADOPTÉE.

Retour de madame la conseillère Cassandra Lescarbeau.

2018-03-066

8.5 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : monsieur Léonard Allard

Considérant que le demandeur, monsieur Léonard Allard, a déposé une demande de permis de construction numéro 2017-00185 visant la construction d'une résidence dont le numéro civique est 1 387, chemin de Mille-Isles ;

Considérant qu'initialement ces lots étaient constitués d'une partie du lot 148 et qu'à la suite de la rénovation cadastrale, ces lots étaient



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2018

composés des lots 3 208 843 et 3 208 845 du cadastre du Québec. À la suite de la vente du terrain, les propriétaires ont soumis une demande d'opération cadastrale afin de joindre les deux lots pour n'en former qu'un, qui porte maintenant le numéro 6 202 270 ;

Considérant que selon les termes de l'article 15.1.1 du Règlement de zonage RU.02.2011 de la municipalité de Mille-Isles, une condition préalable à la délivrance d'un permis de construction est le paiement de la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels lorsque le terrain, pour lequel un permis de construction est émis, n'était pas un lot distinct avant la rénovation cadastrale ;

Considérant que la contribution exigée en vertu du Règlement précité est fixée au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale ;

Considérant que selon le Règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à 3 220 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels de monsieur Léonard Allard et que la contribution totale de l'opération cadastrale soit de 3 220 \$;

DE VERSER cette contribution monétaire au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

ADOPTÉE.

2018-03-067

8.6 Signature du contrat et paiement des frais pour le programme : Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides 2018

Considérant que la municipalité a retenu les services du Conseil régional en environnement (CRE) Laurentides dans le cadre du programme Soutien technique des lacs Bleu Laurentides pour l'été 2018 ;

Considérant que dans le cadre de son mandat, l'agent du CRE Laurentides responsable de la municipalité de Mille-Isles, devra faire un suivi du dossier du lac Carruthers et auprès des différents intervenants du plan d'action du plan directeur du lac Paul, offrir un soutien aux associations de lac pour le Réseau de surveillance des lacs (RSVL) et rencontrer les citoyens résidants du lac Tamaracouta pour encourager la création d'une association de lac ;

Considérant que les paiements des frais applicables pour ce contrat doivent être acquittés en trois versements, soit au début, à la mi-mandat et à la réception du rapport final ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AUTORISER madame Andrée-Ann LaRocque, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement à signer le contrat reliant la municipalité et le Conseil régional de l'environnement Laurentides ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2018

D'AUTORISER le paiement des frais applicables, soit :

- 7 562,50 \$ + taxes à la signature du contrat
- 6 050 \$ + taxes à la mi-mandat, approximativement le 17 juillet 2018
- 1 512,50 \$ + taxes à la réception du rapport final

D'IMPUTER cette dépense au code budgétaire 02-47000-411

ADOPTÉE.

8.7 Demande de subvention dans le cadre du programme : Aide aux composteurs domestiques et communautaires (ACDC)

Point reporté à une séance ultérieure

2018-03-068

8.8 Engagement de crédits dans le cadre du projet relatif à la réfection de l'hôtel de ville et de la salle communautaire

Considérant que le projet de réfection de l'hôtel de ville et de la salle communautaire sera terminé dans les prochains mois ;

Considérant que le coût du projet s'élève à environ 1 056 800 \$;

Considérant que le coût final du projet représente une augmentation totale du budget de 8.9 % ;

Considérant que la municipalité reçoit une subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) relatif à la réfection de l'hôtel de ville et de la salle communautaire au montant de 582 180 \$;

Considérant que la municipalité demande une révision du montant de la subvention selon les modalités permises dans le PIQM ;

Considérant le Règlement 2017-01 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) le 5 juin 2017 ;

Considérant que la somme totale de la dépense et de l'emprunt autorisée par le MAMOT et décrétée par la municipalité en vertu du Règlement 2017-01, est de 765 892 \$;

Considérant les sommes réservées aux budgets 2016, 2017 et 2018 au montant total de 909 217 \$ pour défrayer les coûts du projet ;

Considérant que la municipalité doit engager des crédits budgétaires pour inclure les sommes à défrayer par la municipalité et les subventions prévues dans le cadre du projet ;

Considérant qu'un montant additionnel de 147 000 \$ doit être engagé pour finaliser le projet.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AFFECTER un montant maximal de 147 000 \$ au fonds de roulement pour une période de 10 ans pour défrayer les coûts additionnels du projet de réfection de l'hôtel de ville et de la salle communautaire ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2018

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à appliquer toute subvention reçue et à recevoir dans le cadre du projet de réfection de l'hôtel de ville et de la salle communautaire au montant maximal de 147 000 \$ afin de diminuer, autant que possible, le montant de cette affectation ;

D'IMPUTER le montant affecté au poste budgétaire 03-62000-000

ADOPTÉE.

2018-03-069

8.9 ***Approbation des ordres de changement 22 à 25 et 27 à 29 dans le cadre de la réfection et de la mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire***

Considérant les ordres de changement 22 à 25 et 27 à 29 au contrat concernant la réfection et la mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire ;

Considérant que l'ordre de changement 22 inclut les travaux nécessaires à la modification de la quincaillerie et de certaines portes ;

Considérant que l'ordre de changement 23 consiste en l'annulation d'une porte et de la quincaillerie prévue ;

Considérant que l'ordre de changement 24 inclut les travaux nécessaires au renforcement structural du plancher du local des archives ;

Considérant que l'ordre de changement 25 inclut les travaux nécessaires à la restauration de l'élément décoratif sur le toit au-dessus de l'entrée principale ;

Considérant que l'ordre de changement 26 sera l'objet d'une résolution particulière ;

Considérant que l'ordre de changement 27 inclut les travaux pour la préparation de la cuisine et les panneaux d'acier inoxydable ;

Considérant que l'ordre de changement 28 inclut les travaux nécessaires à l'ajout d'un fond de clouage et au remplacement du carton fibre existant dans le pignon de l'entrée principale ;

Considérant que l'ordre de changement 29 inclut les travaux nécessaires au remplacement de la finition en aluminium de la marquise au-dessus de l'entrée principale ;

Considérant les recommandations des professionnels mandatés par la municipalité, qui évaluent les travaux et qui approuvent les modifications proposées des ordres de changement 22 à 25 et 27 à 29 aux montants présentés dans le tableau ci-dessous :

Numéro de l'ordre de changement	Montant hors-tax
22	6 876.38 \$
23 (crédit)	-905.00 \$
24	330.00 \$
25	451.00 \$
27	10 986.76 \$
28	990.00 \$
29	1 442.38 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER les ordres de changement 22 à 25 et 27 à 29 au contrat concernant la réfection et la mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire pour un montant total de 20 171.52 \$ taxes en sus, déposés le 5 février 2018 (numéro 22 à 25) et le 21 février 2018 (numéro 27 à 29) et signés le 6 février 2018 (numéro 23 à 25) et le 22 février 2018 (numéro 22 et 27 à 29), dûment joints au dossier dudit projet.

D'ENTÉRINER la signature de la directrice générale et secrétaire-trésorière sur lesdits ordres de changement puisque ceux-ci ont été acceptés afin de ne pas causer de retards et de frais supplémentaires.

ADOPTÉE.

2018-03-070

8.10 *Approbation de l'ordre de changement 26 dans le cadre de la réfection et de la mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire*

Considérant l'ordre de changement 26 au contrat concernant la réfection et la mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire ;

Considérant que l'ordre de changement 26 inclut les travaux de modification générale de la cuisine dont l'ajout d'une hotte commerciale ;

Considérant les recommandations des professionnels mandatés par la municipalité, qui évaluent les travaux et qui approuvent les modifications proposées par l'ordre de changement 26 au montant de 29 915.48 \$ plus taxes applicables.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER l'ordre de changement 26 au contrat concernant la réfection et la mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire pour un montant de 29 915.48 \$ taxes en sus, déposé le 9 février 2018 et signé le 14 février 2018, dûment joint au dossier dudit projet.

D'ENTÉRINER la signature de la directrice générale et secrétaire-trésorière sur ledit ordre de changement puisque celui-ci a été accepté afin de ne pas causer de retards et de frais supplémentaires.

ADOPTÉE.

2018-03-071

8.11 *Autorisation de paiement numéro 5 à l'entrepreneur général Deroc Construction Inc. pour les travaux effectués dans le cadre du projet de réfection et de mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire*

Considérant que le conseil a adopté la résolution no 2017-09-206 afin d'adjuger à l'entreprise Deroc Construction Inc. le contrat pour les travaux de réfection de l'hôtel de ville et de la salle communautaire au



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2018

montant de 756 000 \$ taxes en sus, dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) ;

Considérant les ordres de changement 1, 2 et 3 approuvés par le conseil via la résolution 2017-11-247 au montant de 9 959.73 \$ taxes en sus ;

Considérant les ordres de changement 4 à 8 approuvés par le conseil via la résolution 2017-11-248 au montant de 7 848.31 \$ taxes en sus ;

Considérant les ordres de changement 10 à 16 approuvés par le conseil via la résolution 2017-12-269 au montant de 9 880.58 \$ taxes en sus ;

Considérant que l'ordre de changement 17 concernant des travaux d'excavation et la présence de roc autour du bâtiment est en cours de négociation et n'a pas encore été approuvé par l'ensemble des professionnels ;

Considérant les ordres de changement 18 et 19 approuvés par le conseil via la résolution 2018-01-016 au montant de 2 284.77 \$ taxes en sus ;

Considérant les ordres de changement 20 et 21 approuvés par le conseil via la résolution 2018-02-045 au montant de 14 367.88 \$ taxes en sus ;

Considérant la demande de paiement déposée par Deroc Construction Inc et le certificat de paiement numéro 5 déposé par la firme Mario Allard Architecte, firme responsable de la coordination du projet.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ACCEPTER et **d'AUTORISER** le paiement de la facture progressive numéro 5 au montant de 121 422.29 \$, plus taxes applicables pour les travaux effectués en date du 28 février 2018 ;

DE SPÉCIFIER que la retenue de 10 %, 13 491.37 \$ taxes en sus, est appliquée telle qu'elle est prévue au contrat intervenu avec l'entrepreneur ;

D'IMPUTER cette dépense au poste 23-02000-710.

ADOPTÉE.

2018-03-072

8.12 Autorisation de paiement pour une demande de permis SEG

Considérant la nécessité d'effectuer le contrôle de la population de castors sur le territoire de la municipalité ;

Considérant que le permis SEG de la municipalité est échu depuis le 13 octobre 2017 et qu'il est nécessaire de le renouveler ;

Considérant que le ministère de la Forêt de la Faune et des Parcs impose dorénavant des frais aux municipalités pour l'octroi de ce permis.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2018

DE MANDATER monsieur Reda El Aouni pour faire la demande de permis SEG auprès du ministère de la Forêt de la Faune et des Parcs ;

D'AUTORISER le paiement dudit permis au montant de 320 \$;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-46000-459.

ADOPTÉE.

2018-03-073

8.13 Autorisation de paiement à Michel Richer Inc.

Considérant que l'étude de faisabilité pour la mise en commun des services de sécurité incendie des municipalités de Mille-Isles et des cantons de Gore et Wentworth a été complétée par Michel Richer Inc. selon la résolution 2017-05-118 ;

Considérant que cette étude est subventionnée en partie par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Considérant que le dépôt et la présentation de ce rapport a eu lieu le 20 février 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AUTORISER le paiement de la facture 201805 au montant de 23 000\$ plus taxes applicables à l'entreprise Michel Richer Inc. ;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-22000-414 code complémentaire SE2201 ;

DE FACTURER les municipalités des cantons de Gore et de Wentworth selon les modalités convenues.

ADOPTÉE.

2018-03-074

8.14 Autorisation de signature du contrat d'entretien avec Bionest

Considérant l'installation d'un nouveau système de traitement des eaux usées dans le cadre des travaux de mise aux normes et de réfection de l'hôtel de ville et de la salle communautaire ;

Considérant que le système installé est un Bionest ;

Considérant que le Règlement Q-2, r.22 relatif à l'évacuation et le traitement des eaux usées impose un contrat d'entretien entre le propriétaire du système et le fabricant dudit système ou son représentant.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AUTORISER madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat d'entretien avec Bionest pour et au nom de la municipalité ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2018

DE PAYER les frais annuels reliés au contrat d'entretien ;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-19000-522.

ADOPTÉE.

2018-03-075

8.15 Achat d'équipement pour le Service de sécurité incendie

Considérant qu'il est nécessaire de remplacer certains tuyaux désuets du Service de sécurité incendie ;

Considérant que cet achat est prévu au budget 2018 ;

Considérant la recommandation 2018-90 de monsieur Alain Charbonneau, directeur du Service de sécurité incendie.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AUTORISER monsieur Alain Charbonneau à acheter 4 tuyaux de 3 pouces par 50 pieds de longueur pour un montant de 1 540 \$ plus taxes applicables ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-22000-643.

ADOPTÉE.

2018-03-076

8.16 Rapport 2017 - Service de sécurité incendie

Considérant le rapport annuel 2017 déposé par le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Alain Charbonneau présentant l'état de la situation pour l'année relativement au plan de mise en œuvre de la municipalité de Mille-Isles dans le cadre du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Argenteuil ;

Considérant que le conseil a pris connaissance du rapport.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE RECEVOIR le rapport annuel 2017 tel qu'il est présenté par le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Alain Charbonneau ;

D'ACHEMINER ce rapport à la MRC d'Argenteuil et au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE.

2018-03-077

8.17 Demande d'utilisation du fonds réservé à la municipalité dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT)

Considérant que la municipalité peut se prévaloir auprès de la MRC d'Argenteuil dans le cadre du programme FDT d'un montant qui lui est réservé pour améliorer et rendre plus convivial des lieux publics et communautaires ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2018

Considérant que le conseil veut équiper la cuisine avec du matériel de qualité commerciale afin de répondre aux normes de sécurité et de salubrité et la salle communautaire avec du mobilier adapté afin de redonner à la population la possibilité d'y tenir des activités collectives ;

Considérant que ces améliorations répondent aux critères du FDT ;

Considérant que l'estimé de ces améliorations est de 49 000 \$ taxe nette.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE MANDATER madame Marie Poupier, directrice générale adjointe, afin de faire une demande d'utilisation du fonds réservé à la municipalité dans le cadre du FDT auprès de la MRC d'Argenteuil pour un montant de 36 087 \$;

D'AUTORISER madame Marie Poupier, directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité de Mille-Isles, tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉE.

2018-03-078

8.18 Mandat pour la préparation d'un appel d'offres pour le balayage et le nettoyage de la chaussée des chemins municipaux

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au balayage et au nettoyage de la chaussée des chemins municipaux après le dégel ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder par appel d'offres en début d'année afin de s'assurer que le balayage et le nettoyage soient faits au printemps.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE MANDATER monsieur Reda El Aouni, directeur des travaux publics, afin de procéder à la préparation d'un appel d'offres pour le balayage et le nettoyage de la chaussée des chemins municipaux.

ADOPTÉE.

2018-03-079

8.19 Mandat d'appel d'offres sur invitation pour des travaux de dynamitage

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de dynamitage sur divers chemins de la municipalité ;

Considérant que l'estimation préliminaire des travaux est supérieure à 25 000 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2018

DE MANDATER monsieur Reda El Aouni, directeur des travaux publics, à procéder à un appel d'offres sur invitation auprès de minimum trois fournisseurs, en accord avec la Politique de gestion contractuelle de la municipalité.

ADOPTÉE.

2018-03-080

8.20 *Travaux d'études géotechniques sur le chemin Shrewsbury*

Considérant que la municipalité a entrepris la mise aux normes du chemin Shrewsbury ;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées auprès de 4 entreprises pour des travaux géotechniques ;

Considérant les résultats suivants :

Nom de l'entreprise	RTAM Groupe	NCL Envirotek inc.	Fondasol	Nivelaxe
Localisation des services souterrains	OUI	OUI	OUI	NON
Nombre du forage	43	12 (2,4 m) +7 (3 à 4 m)	9	0
Reconnaissance détaillée des strates	OUI	OUI	OUI	NON
Essais de laboratoire	OUI	OUI	OUI	NON
Faire un relevé d'arpentage	OUI	OUI	NON	OUI
Désigner le profil	OUI	NON	NON	NON
Rédaction d'un rapport	OUI	OUI	OUI	--
Montant de la proposition (avant taxes)	34 996 \$	13 500 \$	15 420 \$	1 180 \$

Considérant les recommandations du directeur des travaux publics ;

Considérant que les travaux ont commencé la semaine du 20 février.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ENTÉRINER la signature du contrat par monsieur Reda El Aouni, directeur des travaux publics ;

D'AUTORISER le paiement de la facture GT156461-01 au montant de 6 375 \$ plus taxes applicables ;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 23-04000-710 code complémentaire TR3755.

ADOPTÉE.

2018-03-081

8.21 *Contribution à la Fondation de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord*

Considérant l'importance de la Fondation de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord pour soutenir les activités éducatives des élèves et saluer la persévérance scolaire ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2018

Considérant que la municipalité considère qu'il est important de soutenir cette fondation.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ACHETER un billet pour le souper bénéfique de la Fondation de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord au montant de 100 \$;

D'AUTORISER le maire à participer à cette activité ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-11000-970.

ADOPTÉE.

2018-03-082

8.22 *Appui à la Maison de la famille, au cœur des générations d'Argenteuil dans le cadre de sa demande auprès du gouvernement du Québec pour assurer un soutien financier récurrent*

Considérant que le conseil de la MRC d'Argenteuil adopte lors des séances ordinaires tenues les 18 janvier 2017 et 27 janvier 2018 les résolutions numéro 17-01-033 et 18-01-027 afin d'appuyer la Maison de la famille, au cœur des générations d'Argenteuil dans ses démarches visant à obtenir un soutien financier récurrent auprès du ministère de la Famille pour la mise en œuvre de sa mission ;

Considérant que la Maison de la famille, au cœur des générations d'Argenteuil offre des services essentiels aux familles d'Argenteuil, notamment en matière de développement de l'enfant en bas âge (0-5 ans), par divers ateliers de stimulation motrice et intellectuelle ;

Considérant que la Maison de la famille, au cœur des générations d'Argenteuil est le seul organisme d'Argenteuil à offrir ce genre de services ;

Considérant qu'à la suite d'un travail colossal de concertation régionale échelonné sur plus de 2 ans, le conseil de la MRC d'Argenteuil adopte, lors de sa séance ordinaire tenue le 8 juin 2016, la résolution numéro 16-06-262 afin d'adopter sa Politique de la famille et son plan d'action régional, lesquels reconnaissent l'apport essentiel des organismes communautaires qui œuvrent auprès des familles (Axes intervention 4 : Santé et soutien communautaire, objectif B) ;

Considérant que la MRC d'Argenteuil ainsi que la Ville de Lachute soutiennent financièrement la Maison de la famille, au cœur des générations d'Argenteuil dans la réalisation de sa mission, notamment en assumant la totalité des frais liés au loyer de cet organisme sans but lucratif ;

Considérant qu'en plus d'assumer 50% des frais de loyer, la MRC d'Argenteuil a offert en 2017 un soutien de 5 000 \$ et accorde la même somme à la Maison de la famille, au cœur des générations d'Argenteuil pour 2018, par le biais du Fonds de développement des territoires ;

Considérant que selon plusieurs indicateurs produits par le gouvernement du Québec, ses ministères et agences, le territoire de la MRC d'Argenteuil enregistre, avec celui de la MRC Antoine-Labelle, les plus hauts taux de défavorisations de la région des Laurentides ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2018

Considérant que s'appuyant notamment sur les indices de défavorisation produits par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'année scolaire 2016-2017, pour les écoles primaires et secondaires du Québec, force est de constater que sur les neuf (9) écoles primaires d'Argenteuil, une (1) école présente un indice de défavorisation de 7, quatre (4) écoles ont un indice de 8, deux (2) écoles sont à 9 et deux (2) sont à 10, soit l'indice le plus défavorable ;

Considérant que la seule école secondaire francophone d'Argenteuil, la polyvalente Lavigne, présente un indice de défavorisation de 9, soit l'indice le plus élevé (de loin) des écoles secondaires de la Commission scolaire de la Rivière-du Nord ;

Considérant que la MRC d'Argenteuil reconnaît l'expertise, les compétences et le leadership de la Maison de la famille, au cœur des générations d'Argenteuil, notamment pour l'apport essentiel qu'elle fournit auprès des familles défavorisées d'Argenteuil ;

Considérant que la Maison de la famille, au cœur des générations d'Argenteuil ne peut maintenir ni son dynamisme ni la cohérence de ses actions sans un financement stable et récurrent ;

Considérant que la Maison de la famille, au cœur des générations d'Argenteuil est en démarches depuis plusieurs années auprès du ministère de la Famille afin d'avoir accès au Programme de soutien financier à l'action communautaire auprès des familles et ainsi assurer sa pérennité et son développement ;

Considérant qu'à l'heure actuelle, la Maison de la famille, au cœur des générations d'Argenteuil ne reçoit aucun financement récurrent, contrairement à plusieurs maisons de la famille qui œuvrent ailleurs au Québec, souvent dans des milieux beaucoup plus favorisés qu'Argenteuil ;

Considérant que dans la région des Laurentides, seule la MRC d'Argenteuil n'a pas de maison de la famille sur son territoire soutenue par le ministère de la Famille ;

Considérant qu'il y a actuellement 260 organismes communautaires familles soutenus financièrement à l'échelle du Québec ;

Considérant que la Maison de la famille, au cœur des générations d'Argenteuil offre des services aux citoyens d'Argenteuil depuis 2009, a été légalement constituée en 2012 et fonctionne depuis ce temps par le soutien financier et technique des partenaires du milieu, qui reconnaissent tous l'apport essentiel de l'organisme auprès des familles d'Argenteuil ;

Considérant que la Maison de la famille, au cœur des générations d'Argenteuil dispense ses services dans la municipalité, principalement auprès des jeunes familles ayant des enfants de 0 à 5 ans.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

QUE la municipalité de Mille-Isles offre son appui à la Maison de la famille, au cœur des générations d'Argenteuil dans ses démarches légitimes auprès du ministère de la Famille afin de pouvoir bénéficier, sans autre délai supplémentaire, du Programme de soutien financier à l'action communautaire et ainsi poursuivre sa mission essentielle et



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2018

assurer sa pérennité et son plein développement pour le bénéfice des familles actuelles et futures d'Argenteuil.

ADOPTÉE.

2018-03-083

8.23 ***Demande au gouvernement du Québec de mettre sur pied un programme d'aide financière destiné aux municipalités et aux associations de lac, pour la mise aux normes et la réfection des barrages anthropiques***

Considérant qu'il existe au Québec près de 5 800 barrages anthropiques dont 35 % sont définis comme étant des ouvrages de forte contenance soumis à une série de mesure encadrant leur construction, leur modification et leur exploitation dans un souci de sécurité publique ;

Considérant que depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la sécurité des barrages en avril 2002 et du Règlement sur la sécurité des barrages, le Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) vérifie la sécurité de l'ensemble de ces ouvrages de forte contenance, en s'assurant que les propriétaires de barrages respectent les normes de sécurité et la réglementation en vigueur ;

Considérant que 163 barrages anthropiques sont répertoriés sur le territoire de la MRC d'Argenteuil, dont dix-neuf appartiennent à des municipalités et cinq à des associations de lac ;

Considérant que 34 % des barrages sont à forte contenance, dont 60 % nécessiteront des études de sécurité dans l'horizon 2017-2022 sur le territoire de la MRC d'Argenteuil ;

Considérant que des travaux de réfection importants devront être effectués sur au moins trois barrages en 2018-2019 dont les propriétaires sont des municipalités ou des associations de lac ;

Considérant que cela peut s'avérer un fardeau financier important pour les municipalités et les associations de lac, risquant ainsi que ces ouvrages deviennent orphelins ou demeurent non sécuritaires ;

Considérant que lors d'une séance ordinaire tenue le 16 janvier 2013, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 13-01-028 demandant au gouvernement du Québec de mettre sur pied un programme dédié à la mise aux normes des barrages et de procéder sur le territoire des municipalités ;

Considérant que lors d'une réunion tenue le 20 juin 2013, le comité exécutif de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) adopte la résolution numéro CE-2013-06-00/03, afin d'appuyer la MRC d'Argenteuil concernant les barrages anthropiques ;

Considérant que ladite résolution demande au gouvernement du Québec d'apporter des assouplissements législatifs permettant à une municipalité locale d'acquérir un barrage au même titre qu'une MRC et de réaliser des travaux d'entretien, et ce, lorsqu'il y a entente entre la MRC et la municipalité locale ;

Considérant qu'en date du 22 mars 2013, le gouvernement du Québec annonce la création d'un 5e volet au Programme Infrastructures Québec-Municipalités (PIMQ) intitulé Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM), visant principalement les infrastructures



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2018

municipales de base telles que les casernes d'incendie, les bureaux municipaux, les garages municipaux et les centres communautaires, sans pour autant inclure les barrages anthropiques ;

Considérant que pour plusieurs municipalités rurales du Québec, les barrages anthropiques sont devenus des infrastructures importantes qui retiennent des étendues d'eau (lacs) utilisées à des fins d'approvisionnement en eau potable, de villégiature et de développement résidentiel, constituant ainsi un moteur essentiel pour leur économie ;

Considérant que pour ces municipalités, la mise aux normes des barrages anthropiques est un enjeu prioritaire au même titre que l'investissement en infrastructures de base ;

Considérant que la MRC d'Argenteuil et ses municipalités constituantes ont investi au cours des dix (10) dernières années des dizaines de milliers de dollars dans l'acquisition de connaissances sur les lacs et les campagnes de sensibilisation face aux menaces importantes sur la santé environnementale des plans d'eau, notamment le Plan d'action sur les lacs 2008-2012, la participation au programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert du MAMOT, la mise sur pied d'un projet global concernant les plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE) en collaboration avec le Conseil régional en environnement des Laurentides ;

Considérant que ces lacs et leurs milieux humides adjacents jouent également un rôle hydrologique essentiel de rétention des eaux de pluies et de ruissellement dans un contexte où l'on observe une recrudescence des aléas (inondations) dus aux changements climatiques ;

Considérant que le gouvernement du Québec avait annoncé le dépôt d'un programme d'aide financière pour la mise aux normes et la réfection des barrages municipaux lors du budget provincial 2017-2018 ;

Considérant que le gouvernement du Québec n'a finalement pas inclus ce programme dans son budget 2017-2018 ;

Considérant que le projet de règlement provincial modifiant le règlement Q-2, r.23 sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement assujettira les propriétaires de barrages souhaitant reconstruire, rehausser ou démolir un barrage existant à une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

QUE la municipalité de Mille-Isles demande au gouvernement du Québec, dans un souci de sécurité publique et de protection de l'environnement, de mettre sur pied dans les meilleurs délais, un programme d'aide financière pour la mise aux normes et la réfection des barrages anthropiques appartenant aux municipalités et aux associations de lac ;

QUE la municipalité de Mille-Isles demande à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) d'appuyer cette résolution et d'inscrire cet enjeu à l'ordre du jour de leur prochaine assemblée générale.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2018

2018-03-084

- 8.24** *Madame la conseillère Cassandra Lescarbeau, pour des motifs de conflit d'intérêts, quitte la salle et s'abstient de participer à la discussion du point 8.24 et de voter.*

Affectation temporaire de monsieur Martin Lescarbeau à titre de chef d'équipe à la voirie

Considérant que monsieur Martin Lescarbeau occupe le poste de manœuvre, régulier, saisonnier à temps plein aux travaux publics de la municipalité ;

Considérant l'absence de monsieur Marc Auclair pour une période indéterminée à compter du 5 mars à 11h00 ;

Considérant l'absence de monsieur Bertrand Boutin pour raison de maladie et son ancienneté à la municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AFFECTER monsieur Martin Lescarbeau à titre de chef d'équipe à la voirie pendant l'absence de messieurs Marc Auclair et Bertrand Boutin jusqu'au retour de l'un ou l'autre.

ADOPTÉE.

Retour de madame la conseillère Cassandra Lescarbeau.

9. Période de questions

Les personnes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée.

2018-03-085

10. Levée de la séance

À **21h15**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Sarah Channell

Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2018

Michel Boyer
Michel Boyer
Maire et
président d'assemblée


Marie Poupier
Directrice générale
adjointe

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Boyer
Michel Boyer
Maire et président d'assemblée



No de résolution
ou annotation



MAG M.P.

